

# Eglise de Renac

Année 2019



Une voix pour la nature

**Commune :** Renac

**Propriétaire :** Commune de Renac

**Statut de protection :** Arrêté  
Préfectoral de Protection de  
Biotope du 18.07.1997

# BILAN RÉSERVE

**Description :** Combles et clocher de l'église

**Intérêt patrimonial :** Gîte de mise-bas abritant 1 espèce inscrite à l'annexe 2 de la Directive habitats faune et flore

**Faune (Chiroptères) :** Grand murin (*Myotis myotis*)

## Suivi naturaliste 2019

Le comptage du 14 juin a permis de constater que la période de reproduction était bien avancée. La présence de jeunes âgés de plusieurs semaines dans la colonie signifiait que la majorité des femelles avait mis bas. Une deuxième visite a été réalisée une semaine plus tard afin de valider le nombre de jeunes élevés dans la colonie.

### **Colonie de mise bas**

La colonie est composée de 63 adultes. Ceux-ci ont élevé 48 jeunes pendant l'été dans les combles de l'église. Le taux de reproduction est de 76 % cette année.

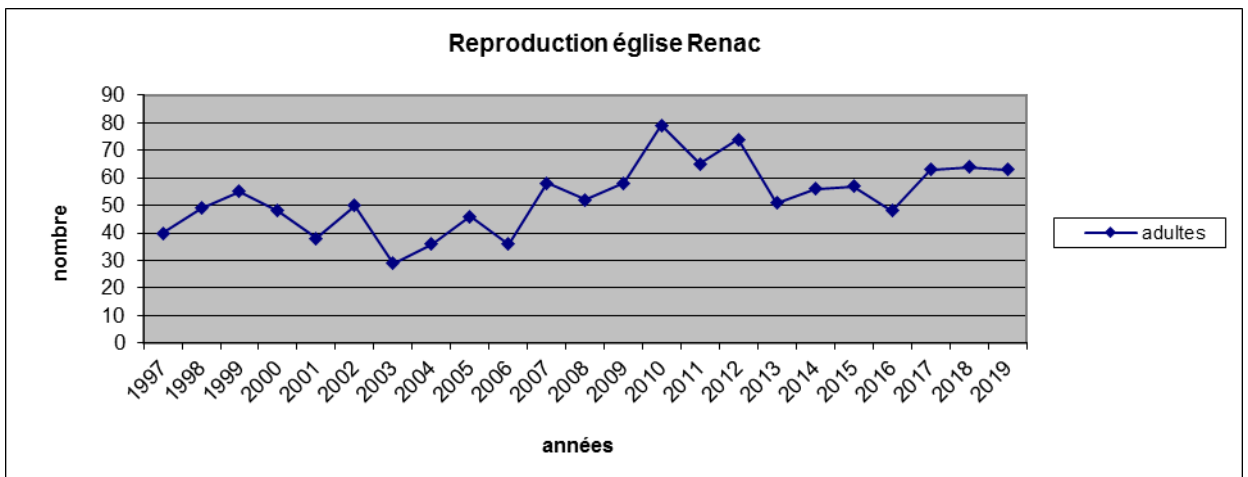
Commune	Dépt	Lieu-dit	Gîte	Date	Adultes	Jeunes
Renac	35	Eglise	Combles	14/06/19	63	49
				27/06/19	63	48

2 cadavres de jeunes sont trouvés sous la colonie lors des visites.

# Eglise de Renac

Année 2019

Le suivi régulier de la colonie permet de constater une stabilité de la population reproductrice.



## Action de gestion 2019

Surveillance de l'évolution de la colonie de reproduction.

Responsable site :

Choquené Guy-Luc  
guyLuc.choquene@orange.fr